

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

#### Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MARTY Rémy
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Jean-François
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MENNETRIER Nicolas
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MOSER Alain
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PORTIER-GUENIN Françoise
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
BUTAT André	GUITTON Jordan	RAGUIN Jacky
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	REHN Yves
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RICHARD Vincent
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	SAINTON Michel
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAUVAGE Philippe
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SEBEYRAN Marc
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SOMSOIS Hervé
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	THIENOT Régis
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THOMAS Christine
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VOLHUER Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	ZAJAC Anna
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

**Excusés et ont donné pouvoir :** NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

**Excusés :** DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

**Est sorti :** MANDELLI François

**Sont présents mais ne participent pas au vote :** Marc SEBEYRAN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Annie DUCHÊNE, Olivier GIRARDIN

**Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration :** Caroline LEMELAND, Frédéric SERRA, Mélanie BAGATTIN, Bruno BAUDOUX

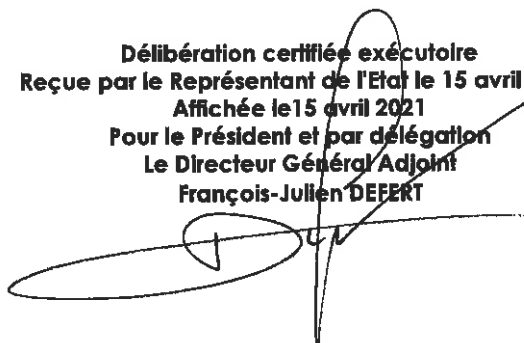
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

<b>DELIBERATION N°12</b>	<b>Reprise de l'exécution de la compétence transport scolaire</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Christine THOMAS</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>93</b>	<b>115</b>	<b>115</b>			<b>4</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le 15 avril 2021  
Affichée le 15 avril 2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
François-Julien DEFERT



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021**

**REPRISE DE L'EXECUTION DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE**

**Exposé :**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe prévoyait un transfert des départements aux régions de la compétence de transport non urbain de voyageurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la compétence transport scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017. La loi NOTRe prévoit aussi que les Communautés d'agglomération, en leur qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), deviennent compétentes pour le transport non urbain et pour le transport scolaire à l'intérieur de leur ressort territorial au plus tard un an après la modification du ressort territorial de l'AOM.

Ainsi, la Région Grand Est a repris ces deux compétences en 2017. Troyes Champagne Métropole, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avait donc jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour reprendre également en gestion directe les transports scolaires et les transports non urbains de voyageurs inclus dans son ressort territorial étendu sur 81 communes. A cette date, l'Agglomération n'était pas en mesure de reprendre ces missions et avait donc conventionné une première fois avec la Région Grand Est pour que cette dernière exerce, en lieu et place de Troyes Champagne Métropole, ces deux compétences sur son territoire aggloméré, jusqu'au 31 août 2019.

Pendant cette première période, l'Agglomération s'est imprégnée du sujet mais a toutefois décidé de reconduire cette délégation de compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2019 en confiant l'exécution des services de transport scolaire à la Région Grand Est sur une période pluriannuelle (1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 juillet 2026). Cette période correspond à la durée des nouveaux marchés publics attribués pour l'exploitation des services à titre principal scolaire, le transport non urbain (lignes à vocation commerciale) n'étant plus réalisé dans l'Aube du fait de leur faible fréquentation. Ce fonctionnement s'est traduit par la signature d'une convention de complémentarité, prise conformément à la délibération n°19 du Conseil communautaire du 12 juillet 2019, et d'une convention de transfert, actée par délibération n°18 du Conseil communautaire du 11 octobre 2019. Ces deux conventions ont été signées par les parties le 17 janvier 2020.

Le transport scolaire organisé aujourd'hui par la Région en lieu et place de Troyes Champagne Métropole représente 126 circuits spéciaux, répartis sur 156 véhicules, transportant 2 879 élèves par jour (données 2021/2022) et desservant les communes qui ne bénéficient pas d'une desserte intégrale (des élèves de la maternelle au lycée) par les bus de la TCAT (ce qui représente plus d'une soixantaine de communes).

Le transport scolaire est une compétence propre et obligatoire des Communautés d'agglomération (article L. 3111-7 du code des transports). Considérant que Troyes Champagne Métropole a désormais suffisamment de maturité sur ce sujet et qu'elle offrirait une plus grande proximité aux usagers, il est proposé que l'Agglomération reprenne en gestion directe l'exercice de sa compétence transports scolaires pour la rentrée de septembre 2021. Le règlement des transports scolaires applicable aux

élèves concernés par cette prise de compétence est annexé à la présente délibération.

La tarification des transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 sera fixée, prochainement, par décision. Les tarifs exposés ci-dessous applicables depuis septembre 2019 devraient être maintenus pour l'année scolaire 2021/2022, à savoir :

- Gratuité pour les élèves ayants-droit du niveau primaire (écoles maternelle et élémentaire) ;
- 84 € pour les collégiens ayants-droit ;
- 84€ pour les lycéens ayants-droit ;
- 210€ pour les élèves non ayants-droit.

Comme indiqué ci-avant, le transport non-urbain de voyageurs (liaison commerciale), au sein du territoire de TCM, n'est plus exercé car insuffisamment fréquenté ; il vous est proposé de ne pas modifier pour l'heure cette position.

La reprise de cette compétence se fait à périmètre constant et à contrats constants (avenants de transfert aux marchés publics de 2019-2026 conclus par la Région). Ces marchés publics prévoient l'exécution de services de transport scolaire mais aussi de transport périscolaire effectué pendant la pause méridienne. Ce transport périscolaire dessert certains RPI pendant la pause méridienne ; il s'agit principalement des trajets entre les écoles et les cantines avec parfois des retours à domicile.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les transports de la pause méridienne repris en gestion directe par Troyes Champagne Métropole resteront organisés tels que prévus dans les contrats transférés et pris en charge financièrement par la Communauté d'agglomération.

L'Agglomération ne disposant pas des effectifs nécessaires à la gestion de ce service en interne, il est proposé d'en confier l'exécution à la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (la TCAT) qui est un établissement public industriel et commercial (EPIC) rattaché à Troyes Champagne Métropole. Ce qui permettrait par ailleurs de mutualiser les fonctions support et d'optimiser les charges de structure des deux services publics transports urbains de voyageurs et transports scolaires. Ces missions débuteraient par la campagne d'inscription au transport scolaire 2021/2022 lancée courant mai 2021.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la reprise en gestion directe de la compétence transport scolaire par Troyes Champagne Métropole à compter de la rentrée de septembre 2021 ;**
- **DE CONFIER l'exécution des services de transport scolaire à la TCAT.**
- **D'APPROUVER le règlement intérieur des transports scolaires ci-annexé.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote